

Rapport d'activité 2014



CNRACL

Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales

www.cnracle.fr

Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	page 04
<u>Le mot du Directeur</u>	page 05
<u>Un régime spécial de retraites</u>	page 06
<u>La composition du Conseil d'administration</u>	page 07
<u>La démographie du régime</u>	page 08
<u>Les données financières et comptables</u>	page 10
<u>Le bilan et les prévisions</u>	page 12
<u>La gestion administrative</u>	page 14
<u>La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés</u>	page 15
<u>L'action sociale</u>	page 19
<u>Le fonds national de prévention</u>	page 20
<u>La Caisse des Dépôts</u>	page 21
<u>Les chiffres clés de l'année 2014</u>	page 22

Le mot du Président



L'année 2014 aura été marquée par la mise en œuvre des mesures de la loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites et dans ce cadre par la création du groupement Union retraite. Ce fut également l'année des travaux préparatoires à la signature de la Convention d'objectifs et de gestion et la tenue des élections de vos représentants au conseil d'administration.

Mise en œuvre des mesures de la réforme des retraites 2014

Pour équilibrer les régimes de retraite à horizon 2020, la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites a prévu de partager les efforts entre les employeurs, les actifs et les retraités. Certaines mesures ont donc impacté les affiliés du régime : augmentation du nombre de trimestres pour obtenir le taux plein, revalorisation des pensions de vieillesse au 1er octobre, fiscalisation de la majoration pour enfants. D'autres mesures entreront en vigueur après publication de décrets d'application, certaines permettront de donner une meilleure lisibilité aux assurés sur leur retraite, notamment grâce à un droit à l'information renforcé.

Vers une simplification du système de retraite avec le GIP "Union retraite"

La réforme des retraites de 2014 a également créé une Union des institutions et services de retraite (UISR). Ce groupement a pour mission de piloter l'ensemble des projets de simplification et de mutualisation entre régimes visant à la création à terme d'un compte carrière unique et d'une demande unique de retraite en ligne pour les régimes alignés. Je représenterai la CNRACL en siégeant dans son conseil d'administration.

Une convention d'objectifs et de gestion exigeante

La convention d'objectifs et de gestion (COG) qui lie la CNRACL, la Caisse des Dépôts et l'Etat a été adoptée par le Conseil d'administration de la CNRACL, lors de sa séance du 11 février 2015. Cette convention fixe le cadre général de la gestion du régime pour la période 2014-2017. La Caisse des dépôts, gestionnaire du régime, s'engage à maîtriser les moyens mis en œuvre et accepte une baisse de ses effectifs. Cependant, les administrateurs sont restés particulièrement vigilants sur la qualité de service. Aussi, les baisses retenues à la demande de l'Etat ne seront mises en œuvre qu'à la condition d'un maintien du niveau de service.

Un conseil d'administration renouvelé

La CNRACL est le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans. Les élections se sont tenues en décembre dernier et votre nouveau conseil est installé depuis janvier 2015. Les objectifs prioritaires de ce nouveau mandat (2015-2020) se déclinent en quatre points :

- préserver l'équilibre financier du régime,
- offrir un meilleur service aux affiliés avec un partenariat renforcé avec les collectivités et les autres régimes,
- poursuivre la dématérialisation des échanges et la simplification des procédures,
- conforter le positionnement de la CNRACL comme acteur essentiel du monde de la retraite,

Une situation financière stabilisée

La situation financière de la CNRACL est marquée en 2014 par les hausses des taux de cotisation et l'absence de revalorisation des pensions en octobre décidés par les pouvoirs publics. Le résultat est donc légèrement excédentaire et les fonds propres confortés. La situation devrait se maintenir en 2015 et sans doute encore 2016. Le conseil d'administration aura à exercer toute sa vigilance sur ces questions pour les années suivantes.

Une politique d'action sociale partenariale

L'année 2015 sera l'année de la prolongation de nos partenariats déjà engagés et qui permettent de déployer des services, comme les ateliers du "bien vieillir" ou le dispositif d'hébergement intergénérationnel. Ce sera également l'année de nouvelles offres comme l'ouverture du programme "Seniors en vacances" aux retraités en situation de handicap.

Enfin, je terminerai en vous précisant que l'année 2015 sera une année importante pour notre caisse de retraite puisque nous fêterons son 70^{ième} anniversaire au même titre que le régime général de Sécurité sociale, tous fondés en 1945.

Claude Domeizel

Président du Conseil d'administration de la CNRACL

Le mot du Directeur



L'année 2014 a été marquée par le maintien d'un haut niveau de production, associé à une qualité de service élevée. Ce fut aussi pour le service gestionnaire une année aux multiples enjeux : mise en œuvre des mesures de la réforme des retraites 2014, renouvellement de la convention d'objectifs et de gestion (COG) et organisation des élections des représentants siégeant au conseil d'administration de la CNRACL.

Des indicateurs qualités au "vert"

Cette année 2014 est marquée par une production soutenue (par exemple, 54 800 liquidations vieillesse pour une prévision à 48 200) et par le respect des objectifs de qualité de service convenus dans le cadre de la nouvelle COG. Qu'il s'agisse des niveaux d'atteinte de production ou des indicateurs de délai, de conformité, de suivi des réclamations, toutes les cibles envisagées ont été respectées.

Des chantiers engagés dans le cadre de la nouvelle COG

Les travaux relatifs au renouvellement de la COG CNRACL pour la période 2014-2017 aura mobilisé le service gestionnaire tout au long de l'année 2014.

Si les discussions se sont poursuivies jusqu'à la fin de l'année, le conseil d'administration, soucieux de ne pas différer des améliorations pouvant être apportées aux affiliés, a autorisé le service gestionnaire dès le mois de juillet à mettre en œuvre plusieurs orientations dans la limite des moyens disponibles. Ainsi, dès 2014, trois actions prioritaires porteuses de performance dès 2015 ont été engagées :

- la dématérialisation accrue des envois,
- la gestion active du stock de validations de services,
- la simplification du processus liquidation.

Des partenariats renforcés

Au cours de cette même année, la CNRACL a conforté ses partenariats avec les employeurs hospitaliers et les centres de gestion en préparant le renouvellement des conventions avec ses partenaires. La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL, s'est par ailleurs rapprochée du service des retraites de l'Etat (SRE), avec lequel ont été adressées des propositions conjointes de simplifications réglementaires aux ministères de tutelle, les deux régimes ayant des réglementations largement parallèles.

Le partenariat par ailleurs déjà engagé avec le régime général au titre de l'action sociale s'est renforcé, permettant d'offrir de nouveaux services aux retraités de la CNRACL comme les "ateliers du bien vieillir".

Organisation des élections des représentants au conseil d'administration

Enfin, nous nous sommes fortement mobilisés en 2014 pour organiser les élections des représentants au conseil d'administration. Cette élection, qui fait appel à 3,6 millions d'inscrits, représente un enjeu de taille pour le régime. Le scrutin clos le 4 décembre s'est déroulé sans contestation et le nouveau conseil d'administration a pris ses fonctions en janvier 2015.

Jean-Michel Bacquer

Directeur de la CNRACL,

*Directeur de l'Établissement de Bordeaux
de la Caisse des Dépôts*

Un régime spécial de retraites

La CNRACL est la caisse d'assurance retraite obligatoire des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Depuis sa création, en 1945, elle est gérée par la Caisse des Dépôts.

L'institution fonctionne selon le principe de la répartition (les cotisations versées servent au paiement des prestations des retraités). Les droits des ressortissants du régime sont définis, depuis la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, par le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 ; ils s'inspirent de la législation applicable aux fonctionnaires de l'Etat.

Un organe délibérant élu : le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe délibérant du régime. Il examine notamment :

- la situation financière et de trésorerie du régime
- le budget de gestion
- la politique d'action sociale en faveur des retraités
- le programme d'actions du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- l'orientation générale de la politique de placement des actifs gérés
- la convention d'objectifs et de gestion

Le conseil d'administration est composé de :

- 16 membres élus, représentant paritativement les affiliés (en activité et à la retraite) et les employeurs immatriculés à la CNRACL,
- 4 membres de droit : 2 commissaires du Gouvernement et les 2 présidents des Conseils supérieurs de la fonction publique.

Les commissaires du gouvernement

Ils représentent les ministres chargés de la Sécurité sociale et du budget. Ils disposent d'un pouvoir d'opposition aux délibérations du conseil d'administration de la CNRACL. Ils sont assistés dans leur mission par un conseil de tutelle.

Le conseil de tutelle

Il se réunit avant chaque conseil d'administration de la CNRACL pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et les documents préparatoires. Il est composé des deux commissaires du gouvernement et des représentants de trois autres ministères : la Direction générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Les présidents des conseils supérieurs de la fonction publique

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH) et le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) peuvent assister aux séances du conseil avec voix consultative. Ils peuvent désigner un représentant permanent issu du collège des employeurs de leur Conseil supérieur.

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la CNRACL est régi par un **règlement intérieur**.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL

La gestion de la CNRACL est confiée à la Caisse des Dépôts sous l'autorité et le contrôle du Conseil d'administration.

Cette gestion est mise en œuvre depuis l'établissement de Bordeaux qui relève de la Direction des retraites et de la solidarité (DRS).

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat. A travers la DRS, elle assure la gestion de 48 mandats dans le champ de la protection sociale.

La composition du Conseil d'administration au 3 mars 2015

Bureau du Conseil d'administration

Claude Domeizel,
président du Conseil d'administration

Jean-Luc Gibelin,
1^{er} vice-président,
président de la commission de la Réglementation

Richard Tourisseau,
2^{ème} vice-président,
président de la commission du Développement
et du partenariat

Yves Kottelat,
3^{ème} vice-président,
président de la commission des Comptes

Jean-Pierre Guyomarc'h,
4^{ème} vice-président,
président de la commission de l'Action sociale

Nadine Brucher,
5^{ème} vice-présidente,
présidente de la commission de l'Invalidité
et de la Prévention des risques professionnels

Personnalités assistant de droit au Conseil d'administration

Philippe Laurent,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale,

Marcel Pochard,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique hospitalière

Alexis Guillot, Mélodie Simon,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Budget,
des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Marine Pardessus, Romain Johais,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Travail,
de la Solidarité et de la Fonction publique

Représentants des employeurs

1^{ère} catégorie
(communes de 20 000 habitants et plus) :

Titulaire : Jean-Pierre Guyomarc'h
Suppléant : Gérard Chenoz
Titulaire : Yvon Robert
Suppléant : Pierre Coilbault

2^{ème} catégorie
(communes de moins de 20 000 habitants) :

Titulaire : Claude Domeizel
Suppléant : Reine Bouvier
Titulaire : Pierre Le Guérinel
Suppléant : Michel Hiriart

3^{ème} catégorie
(régions, départements et établissements
intercommunaux) :

Titulaire : Guy Branchut
Suppléante : Vincent Le Meaux

4^{ème} catégorie
(établissements hospitaliers) :

Titulaire : Richard Tourisseau
Suppléant : Romain Cencic
Titulaire : Didier Poillerat
Suppléante : Hélène Bulle
Titulaire : Jean-Pierre Cazenave
Suppléante : Erick Boyé

Représentants des affiliés en activité

CGT

Titulaires : Monique Riveau, Cécile Marchand,
Jean-Luc Gibelin,
Suppléants : Ludovic Degraeve, Corinne Michel,
Aldo Pitarresi

CFDT

Titulaire : Nadine Brucher, Claude Ferré
Suppléante : Ludovic Bonnery, Marie-Pierre Boe

FO

Titulaires : Yves Kottelat
Suppléantes : Francis Voillot

Représentants des affiliés en retraite

CGT

Titulaire : Nicole Bernabé
Suppléant : Claude Barré

FO

Titulaire : Robert Pougis
Suppléant : Raymond Perro

La démographie du régime

Avec 2 218 634 cotisants (*) et 1 155 087 retraités en moyenne annuelle, la CNRACL affiche en 2014 une situation démographique qui reste favorable. Toutefois, la croissance du nombre des retraités continue d'être très supérieure à celle du nombre des cotisants.

Les retraités

En moyenne annuelle, la CNRACL a servi mensuellement 1 155 087 pensions en 2014, en accroissement de 3,4 %. Le rythme de progression reste important comme en 2013 (3,3 %). Cette évolution se traduit par un solde positif de 38 000 pensionnés contre 35 000 en 2012.

La population pensionnée reste majoritairement formée d'agents issus des collectivités territoriales, dont la progression a été supérieure en 2014 à celle des pensionnés hospitaliers : 614 517 retraités territoriaux (+ 3,9 %) et 540 570 hospitaliers (+ 2,8 %) en moyenne annuelle.

Avec un rythme de progression de 4,3 %, la population en pension vieillesse de droit direct continue d'augmenter plus vite que le reste de l'effectif.

La part de cette population progresse encore dans la population totale des pensionnés (76,6 % contre 76,3 % en 2013).

L'effectif féminin maintient sa part élevée dans la population retraitée, à 71,6 % en 2014.

Les actifs cotisants

2 218 634 cotisants(*) à la CNRACL sont dénombrés, en moyenne annuelle, sur l'exercice 2014, contre 2 203 562 en 2013, soit une évolution de + 0,7 %.

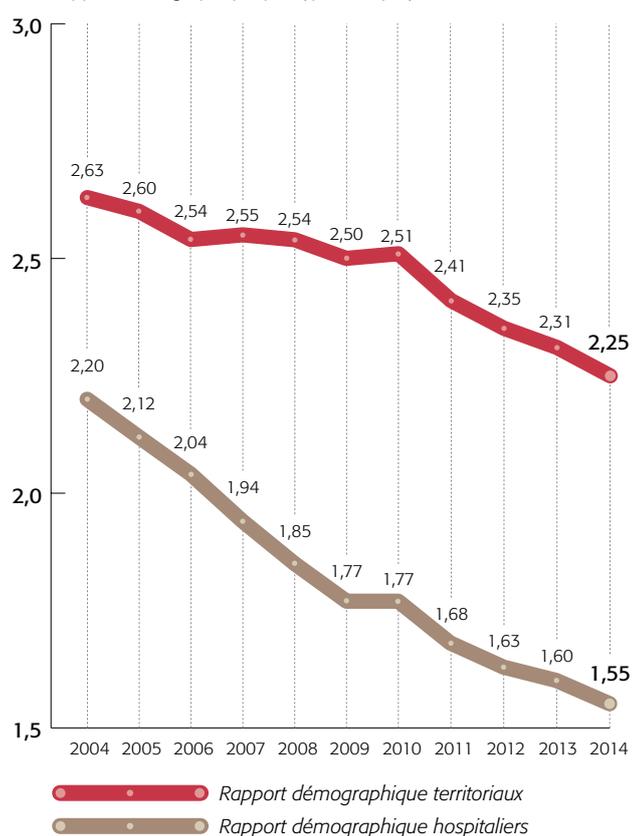
Cette évolution semble correspondre à un relatif ralentissement de la croissance de la population dans les deux secteurs d'activité. L'évolution des effectifs des cotisants territoriaux (+ 1,2 %) reste supérieure à celle des hospitaliers qui stagne (- 0,2 %).

Cet écart de croissance confirme la tendance de ces dernières années, la part des cotisants territoriaux dans l'effectif total augmente graduellement, elle atteint 62,2 % en 2014 (61,9 % en 2013,).

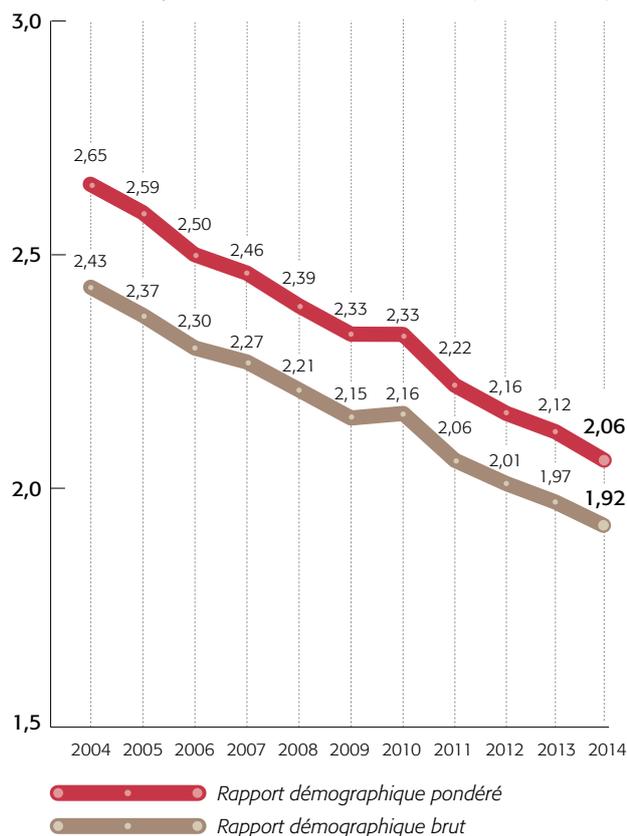
Les agents de sexe féminin représentent 66,5 % de la population active, cotisant à la CNRACL.

(*) Le nombre de cotisants 2014 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport.

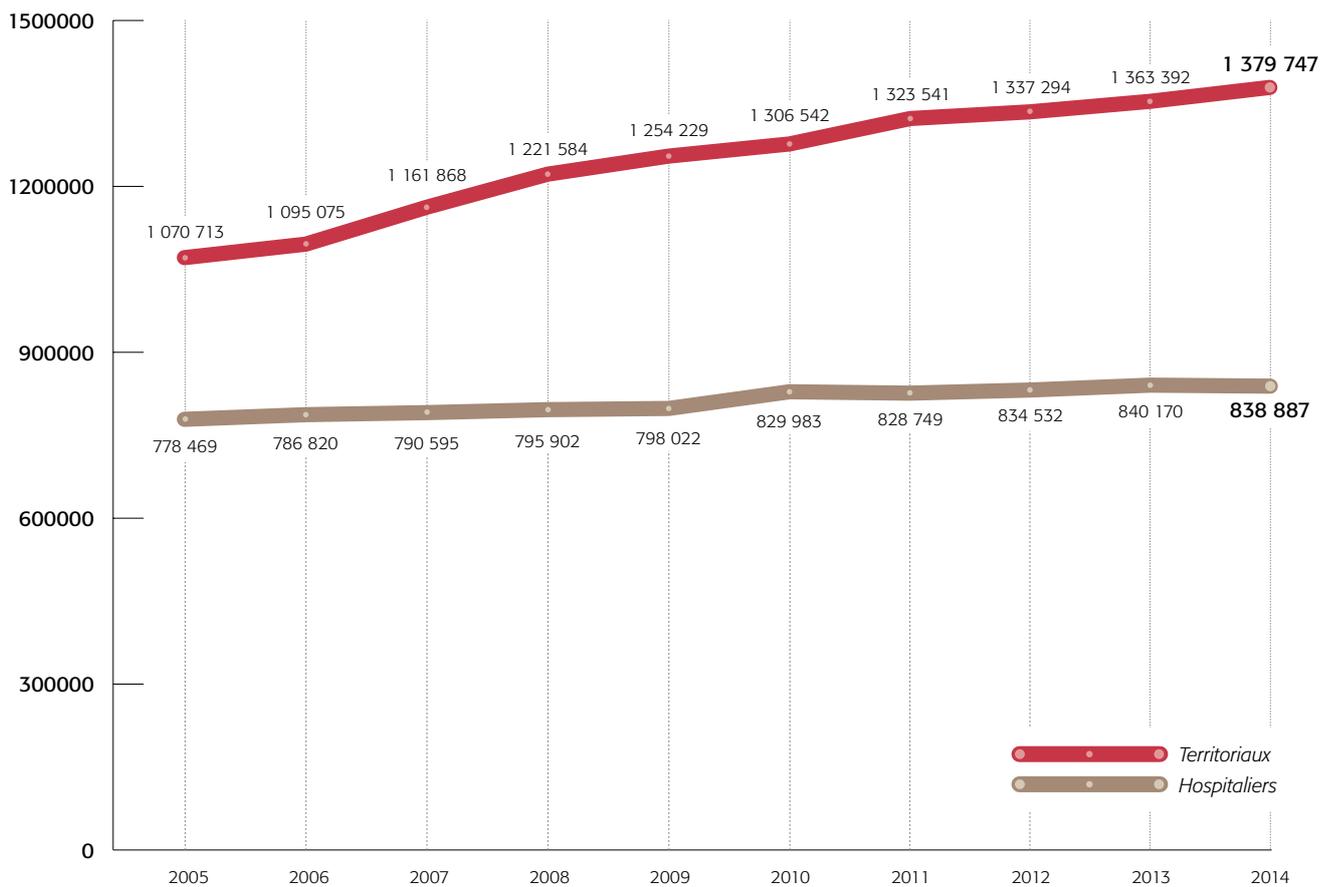
Rapport démographique par type d'employeurs.



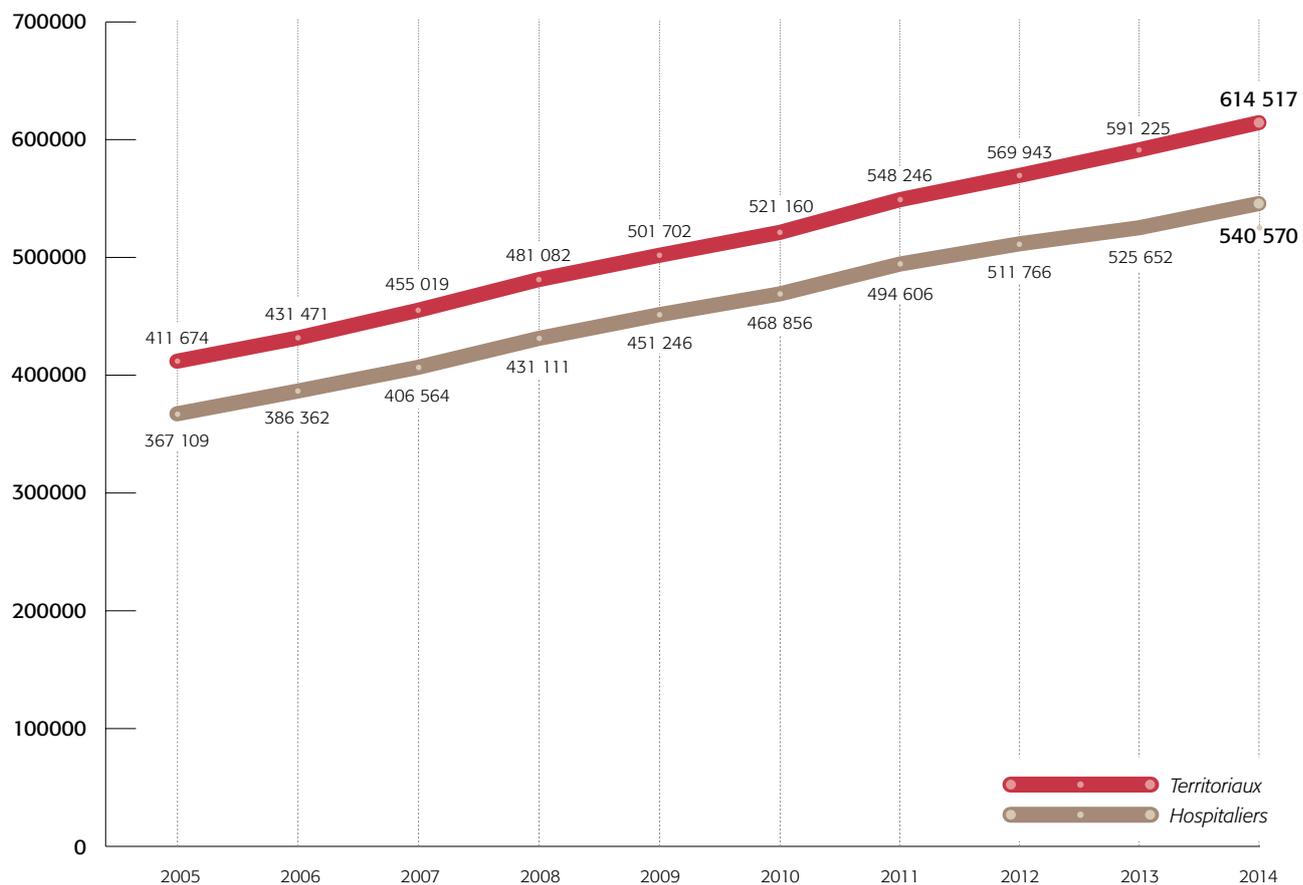
Le rapport brut est égal au nombre de cotisants pour 1 retraité.
Le rapport pondéré prend en compte l'aspect financier en pondérant le nombre de pensionnés selon la nature du droit (direct ou dérivé).



L'effectif moyen des **cotisants** (par type d'employeurs)



L'effectif moyen des **pensionnés** (par type d'employeurs)



Les données financières et comptables

Commentaire de synthèse

La CNRACL réalise pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans un résultat excédentaire à 432,4 M€ contre un résultat déficitaire de 105 M€ en 2013.

Cette situation s'explique principalement par :

- L'augmentation plus rapide des cotisations (+7,8 %) que des prestations (+4 %). Cette situation provient :
 - de l'évolution des cotisations employeurs (taux de 30,40 % en 2014 contre 28,85 % en 2013) et salariales (taux de 9,14 % en 2014 contre 8,76 % en 2013),
 - de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière de l'ordre de 3 % dont 2 % liés à l'augmentation des effectifs et des indices.
- Dans le même temps l'augmentation des prestations est essentiellement liée à la hausse des effectifs pensionnés (+3,5 %) puisque seules les pensions d'invalidité ont été revalorisées de 0,6 % au 1^{er} avril 2014, auquel s'ajoute l'effet année pleine de l'augmentation des pensions de 1,3 % au 1^{er} avril 2013.

A ces éléments, il convient d'ajouter :

- La contribution du régime à la compensation vieillesse inter-régime pour un montant net de 1 363 M€ en baisse de 4,3 % par rapport à 2013 (-61 M€).
- La contribution au dispositif de neutralisation financière des coûts du transfert des personnels de l'Etat dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la décentralisation pour un montant net de 353 M€ qui progresse quant à lui de 5,9 %.

En terme de trésorerie, la mise en place d'un financement court terme et d'avances a permis de répondre aux besoins de la CNRACL sur les premiers mois de l'année. A noter que le coût global du financement a été en 2014 de 0,7 M€ contre 4,7 M€ en 2013. Le montage se présente comme suit :

- Souscription d'un financement à court terme (échéance 1 an) souscrit auprès de plusieurs acteurs (Crédit Mutuel Arkea pour 100 M€, la Banque Postale pour 80 M€, le Crédit Agricole pour 160 M€).
- Mise en place d'une avance de trésorerie auprès de la CDC utilisable à la demande pour 300 M€.

Par ailleurs, l'année 2014 aura été marquée par les élections de la CNRACL en décembre en vue du renouvellement de son conseil d'administration et par les négociations de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2014-2017.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 20 Md€ :

- Les cotisations normales et rétroactives s'élèvent à 19,4 Md€ et représentent 97 % du total des produits d'exploitation. Ces dernières progressent de 7,8 % (7,2 % en 2013) suite à l'augmentation des taux de cotisations employeurs et salariales et des effectifs.
- Les autres produits techniques correspondent :
 - Aux transferts effectués dans le cadre de la décentralisation (remboursements de prestations et de compensations) qui s'élèvent à 228 M€ contre 200 M€ en 2013.
 - Aux transferts entre organismes (régime général de sécurité sociale et Ircantec) suite à validations de services pour 297 M€ (308 M€ en 2013).
 - Aux reprises de provisions de 28,5 M€ (42 M€ en 2013) portant essentiellement sur les majorations de retard, sur risques de remboursements, sur enquête familiale et enfin sur les élections.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 19,6 Md€.

Elles progressent de 3,7 % contre 4,9 % en 2013. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les prestations légales vieillesse et invalidité sont de 17,2 Md€. L'évolution de 4 % demeure faible comparée aux exercices précédents (5 % en 2013). Elle est due :
 - A la croissance du nombre de pensionnés de 3,5 %. L'augmentation reste mesurée et s'explique par le décalage de l'âge légal de départ en retraite et par la fin du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants.
 - A l'impact en année pleine de la revalorisation des pensions intervenue le 1^{er} avril 2013 pour 1,3 % et de l'augmentation de 0,6 % des pensions d'invalidité intervenue le 1^{er} avril 2014.
- Les autres charges techniques correspondent :
 - Aux transferts suite à rétablissements vers les organismes de sécurité sociale (48 M€) qui enregistrent une progression significative de plus de 200 % suite à une augmentation conjointe des volumes (+47 %) et des coûts (+10 %).
 - Aux transferts de compensation vieillesse inter-régime pour 1,4 Md€ en diminution de 2 %.
 - Aux transferts suite à la décentralisation (versement de cotisations). La charge s'élève ainsi à 581 M€ contre 534 M€ en 2013.
- Les autres frais atteignent 106,3 M€ et correspondent :
 - aux frais de gestion qui ont progressé de 1,2 %,
 - aux frais de commissions financières qui sont liés à la mise en place des concours bancaires (commissions d'engagement et de non utilisation) pour 0,7 M€ en baisse de 80 %,
 - à la réalisation des élections de la CNRACL.

Le résultat d'exploitation s'établit à 430,8 M€ contre - 304,9 M€ en 2013.

Le résultat financier s'élève à 1,8 M€ et traduit une forte diminution des besoins de financement du régime associé à une optimisation des ressources de trésorerie qui font l'objet systématiquement de placements en Fonds Commun de Placements.

Le résultat exceptionnel est nul pour cette année et est à rapprocher des 200 M€ de transfert de réserves du Fonds pour l'Emploi Hospitalier (FEH) intervenu en 2013 au profit du régime.

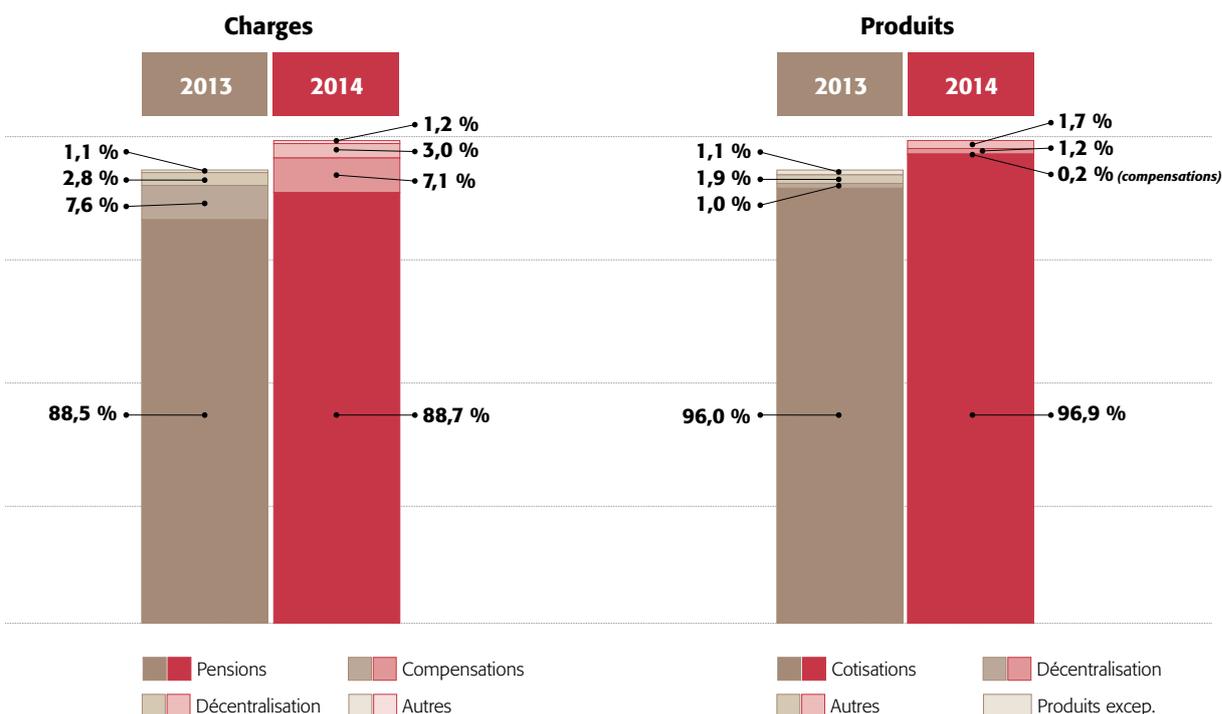
Le résultat net de l'exercice est un excédent de 432,4 M€ contre un déficit de 105 M€ pour l'exercice précédent.

Compte de résultat au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)

Charges	2013	2014	Produits	2013	2014
Prestations sociales	16 700,9	17 355,1	Cotisations et produits affectés	18 006,2	19 393,7
Compensations	1 423,4	1 394,0	Compensations	0,0	31,2
Transfert CNRACL - Art. 59	533,7	581,3	Transfert CNRACL - Art. 59	200,5	228,4
Autres charges techniques	106,8	119,1	Autres produits techniques	356,3	333,3
Charges de gestion courante*	99,7	105,8			
Commissions financières	3,4	0,6			
Charges financières	1,3	0,1	Produits financiers	1,2	1,9
Charges exceptionnelles (impôts)	0,0	0,1	Produits exceptionnels	200,0	0,0
Sous totaux	18 869,2	19 556,1	Sous totaux	18 764,2	19 988,5
Résultat de l'exercice (excédent)	-	432,4	Résultat de l'exercice (déficit)	105,0	-
Total	18 869,2	19 988,5	Total	18 869,2	19 988,5

* dont frais de gestion

Compte de résultat au 31 décembre 2014 (en pourcentage)



Le bilan et les prévisions

Le bilan

A l'arrêté des comptes le total du bilan s'établit à 1,94 Md€, en hausse de 25 % par rapport à 2013 (1,55 Md€).

- A l'actif cela se traduit par :
 - Une augmentation des créances nettes de 5,4 % (1 282 M€ en 2014 pour 1 216 M€ en 2013) essentiellement liée à la révision d'acompte au titre de la compensation vieillesse pour 77 M€ conformément à l'arrêté du 16/12/2014.
 - Une augmentation des comptes financiers de 326 M€ (606 M€ contre 280 M€), qui traduit la forte diminution des besoins de financement du régime suite à l'augmentation des cotisations évoquée ci-dessus.
- Au passif, le montant des fonds propres progresse de 37 % à 1,6 Md€ (après affectation du résultat) contre 1,17 Md€ en 2013. Cela représente un peu plus d'une échéance mensuelle de prestations. Les dettes connaissent une diminution de près de 10 % et s'établissent à 302 M€ (335 M€ en 2013). Ceci s'explique essentiellement par la baisse des charges à payer sur transferts suite à rétablissement pour 31 M€.

Les perspectives 2015

L'année 2015 sera marquée par les évolutions réglementaires suivantes :

- Hausse du taux de retenue salariale de 0,05 point et du taux de contribution employeur de 0,05 point au 01/01/2015 pour financer l'extension du dispositif carrières longues prévus par le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012.
- Augmentation du taux de contribution employeur sur le traitement et sur la NBI de 0,1 point au 1^{er} janvier 2015 le portant à 30,50 % (décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013).
- Hausse du taux de retenue salariale de 0,4 point au 1^{er} janvier 2015 prévue par le décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013 qui progresse de 9,14 % à 9,54 % en 2015.

En complément de ces augmentations, il est envisagé en fonction des niveaux de l'inflation une revalorisation des pensions de 0,3 % au 1^{er} avril 2015 et 0,6 % au 1^{er} octobre 2015. A noter enfin, le gel de la valeur du point d'indice fonction publique sur 2015.

Les besoins de trésorerie de la CNRACL en 2015 devraient être moins importants qu'en 2014 avec un maximum estimé à 600 M€ en début d'année. Cette amélioration s'explique par la modification du rythme des paiements au titre des transferts suite à la décentralisation (versement unique en fin d'année en lieu et place d'acomptes mensuels) et par les mesures présentées ci-dessus.

Pour répondre à ses besoins de trésorerie, la CNRACL souscrira un financement à court terme auprès d'un pool bancaire (Crédit Agricole pour 120 M€, Crédit Mutuel Arkéa pour 100 M€ et la Banque Postale pour 110 M€) et bénéficiera d'une avance de trésorerie de 220 M€ auprès de la CDC dont le tirage pourra s'effectuer à tout moment à l'intérieur des périodes convenues.

Par ailleurs, l'année 2015 sera également marquée par :

- au niveau comptable :
 - les 1^{ères} remontées comptables mensuelles à la Mission Comptable Permanente (MCP) suite à l'arrêté du 24/12/2014 fixant le calendrier d'établissement des comptes annuels et les modalités d'élaboration des balances mensuelles des organismes de sécurité sociale,
- au niveau plus global pour le régime :
 - la signature de la nouvelle Convention d'Objectif et de Gestion (COG) pour la période 2014-2017,
 - le renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la CNRACL,
 - les 1^{ers} impacts de la réforme territoriale avec la création des métropoles urbaines planifiée tout au long de l'année 2015 et la fusion des régions prévue au 1^{er} janvier 2016,
 - la mise en place de l'action sociale inter-régime,
 - les 70 ans de la CNRACL qui donnera lieu à diverses manifestations tout au long de l'année.

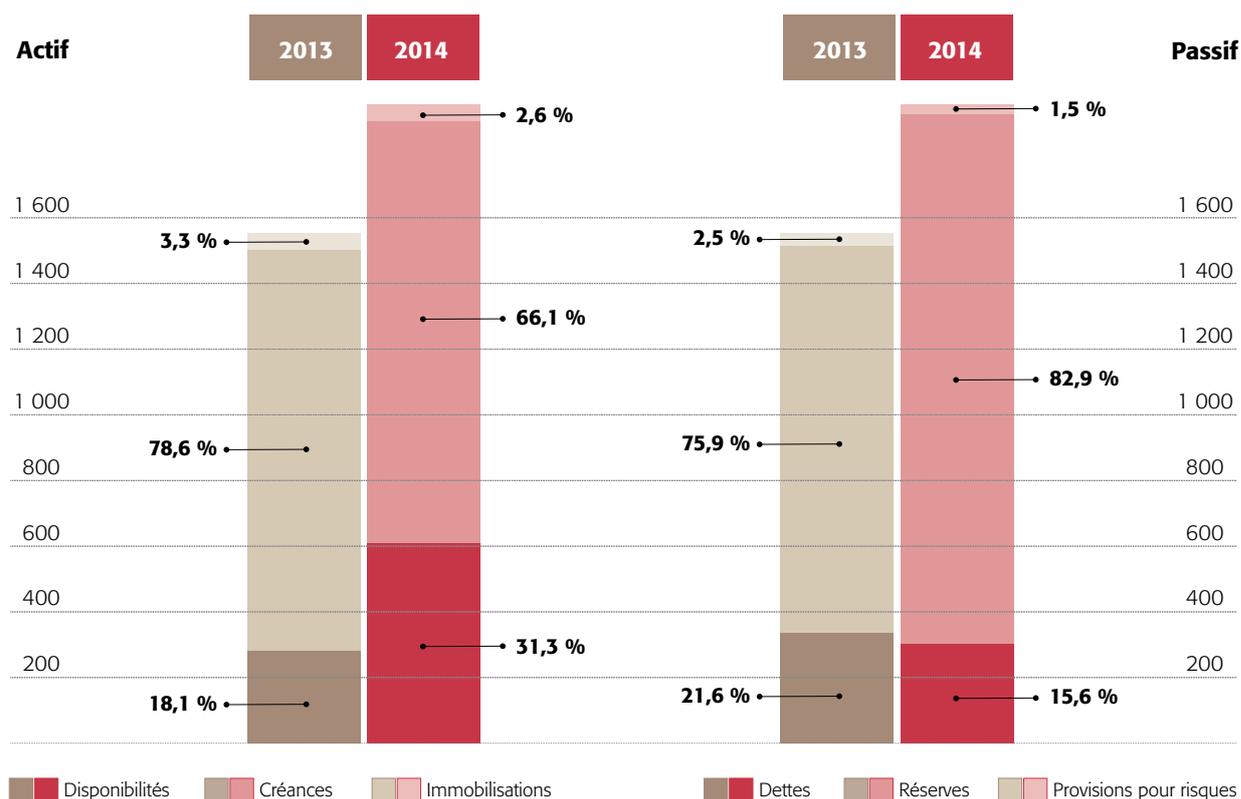
Comparaison des prestations et des compensations nettes (en milliards d'euros et %)



Bilan au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)

Actif			Passif		
	2013	2014		2013	2014
Immobilisations financières	51,7	50,6	Autres réserves	1 279,6	1 174,6
			Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	- 105,0	432,4
			Réserves après affectation du résultat	1 174,6	1 607,1
Créances	1 216,6	1 281,9			
Disponibilités	280,2	606,4	Provision pour risques et charges	38,8	29,5
			Dettes	335,1	302,3
Total	1 548,5	1 938,9	Total	1 548,5	1 938,9

Bilan au 31 décembre 2014 (en pourcentage)



La gestion administrative

La gestion de la CNRACL est assurée par la Caisse des Dépôts. Elle est réalisée en son sein par l'établissement de Bordeaux relevant de la direction des retraites et de la solidarité, avec l'appui de fonctions mutualisées (système d'information, comptabilité/trésorerie et communication institutionnelle).

L'établissement de Bordeaux est organisé en 5 directions, prenant en charge 5 missions majeures :

Missions	Directions	Activités
Appui au pilotage du régime	Direction de la gouvernance des fonds	<ul style="list-style-type: none">• relation avec les administrateurs et fonctionnement des instances• affaires juridiques• actuariat• contrôle de gestion - budget - facturation
Relation avec les assurés et les employeurs	Direction de la relation clients	<ul style="list-style-type: none">• relation téléphonique• relation internet• campagne d'information et de formation des employeurs• gestion des flux de courriers
Gestion des processus retraites	Direction des gestions mutualisées	<ul style="list-style-type: none">• recouvrement des cotisations• tenue des comptes individuels retraite• reconnaissance des droits vieillesse• gestion des pensions
Gestion des processus invalidité et action sociale	Direction de la solidarité et des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none">• reconnaissance des droits invalidité• prévention des risques professionnels• action sociale
Moyens généraux	Direction des moyens et ressources opérationnels	<ul style="list-style-type: none">• ressources humaines• service logistique et sécurité• qualité-risque

La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés

Enquêtes et connaissance des employeurs, actifs et pensionnés.

En 2014, près de 30 enquêtes de satisfaction et de recueil des attentes et besoins ont été menées auprès des employeurs, des actifs et des retraités. Elles permettent d'une part, de quantifier le niveau de la qualité de service perçue et son évolution et d'autre part, d'identifier les attentes et besoins des publics concernés.

Les principales études, menées régulièrement, ont porté sur les thèmes suivants : le site Internet, les services dématérialisés employeurs, actifs et retraités, le centre d'appels, les réponses aux courriers et courriels, ...

Elles confirment les bons niveaux de satisfaction déjà enregistrés les années précédentes.

Le club employeurs

Composé de 20 employeurs de la Fonction publique territoriale et hospitalière, le Club employeurs est une instance d'échanges privilégiés et de propositions.

En plus d'échanges réguliers, une réunion s'est tenue en décembre, consacrée au bilan de la période de test du nouvel outil de suivi des validations, aux premiers pas dans l'utilisation des nouveaux services qui remplacent, fin novembre, le service "Pré-liquidation de pensions CNRACL", au bilan de la campagne DI 2014.

Actions d'information et de formation auprès des employeurs

Information des employeurs

La campagne d'actualités multi-fonds destinée aux employeurs en 2014 s'est concrétisée par 36 séances d'informations collectives. Elles ont rassemblé 1052 participants représentant 542 employeurs.

En complément, 56 rendez-vous bilatéraux ont été pris avec des décideurs de collectivités ou partenaires (centres de gestion et centres hospitaliers).

Formation des employeurs

En 2014, 52 séances de formation réunissant 1346 participants ont été réalisées auprès des gestionnaires des principaux employeurs territoriaux et hospitaliers,

13 séances dont 2 initiales ont réuni des correspondants des centres de gestion (CDG) et hospitaliers

12 séances (6 réglementation + 6 invalidité) ont réuni 294 représentants d'organisations syndicales.

Le contenu de ces formations a été principalement consacré à :

- la réforme des retraites,
- la livraison des évolutions du simulateur et d'e-service et la mise en production du nouvel outil de gestion de validation,
- l'accompagnement du processus de correction des Déclarations individuelles,
- la transmission des différentes consignes émanant des services de la CNRACL sur les délais de transmission des demandes de liquidation ou d'avis préalable, de gestion du stock de validations de services...

Les messages délivrés lors de ces rencontres concernent également toute l'actualité des fonds CNRACL, Ircantec et RAFF.

De nouveaux formats de formations ont été expérimentés : l'un de type immersion au sein des services, favorisant les échanges entre les gestionnaires retraites des collectivités employeurs et le service gestionnaire de la CNRACL et l'autre, associant théorie et cas pratiques sur le thème de l'ATIACL. Ces deux expérimentations se sont révélées très positives et seront réitérées en 2015.

Partenariat hospitalier

La préparation du renouvellement de la convention hospitalière a été lancée en 2014. Un groupe de travail est constitué, composé de représentants de la CNRACL, de la Fédération Hospitalière de France, d'un représentant DRH des établissements hospitaliers et de 3 correspondants hospitaliers de l'actuelle convention.

Ces travaux ont abouti à l'élaboration d'une convention départementale (ou pluri départementales) entre les établissements hospitaliers souhaitant conventionner avec la CNRACL. Ce dispositif est complété par un protocole national entre le régime et la fédération hospitalière de France pour l'ensemble des dispositifs proposés pour les employeurs de la fonction publique hospitalière.

Le protocole et les conventions seront signés au 1^{er} semestre 2015. Ils concrétisent le renforcement de ce partenariat.

Partenariat territorial

La convention signée par les centres de gestion et la Caisse des Dépôts, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013 a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2014, le temps de la négociation de la nouvelle COG de la CNRACL.

La réflexion menée pour la période 2015/2017 a permis d'aboutir à l'approbation d'un nouveau texte par le conseil d'administration de la CNRACL en décembre 2014.

Les grandes lignes d'évolution de ce nouveau partenariat sont les suivants :

- dématérialisation des échanges,
- élargissement du DAI (EIR...)
- possibilité pour les affiliés et les employeurs d'avoir accès aux comptes individuels retraite.

Un protocole de partenariat national avec la FNCDG pour la période 2015-2017 a été également approuvé.

Les conventions et le protocole seront signés au 1^{er} semestre 2015.

Actions d'information auprès des actifs

Conférences

16 conférences "mieux comprendre la retraite" en direction des actifs ont réuni 2003 participants en 2014.

Salons retraites

Une participation renforcée en guichet, sous la forme Pôle public CNRACL, RAFFP et Ircantec, ont permis de rencontrer en vis-à-vis de nombreux affiliés proches de la retraite sur :

- 3 salons inter régimes (Nantes, Albi et Lille)
- 3 congrès (AMF, Sapeurs-pompiers, DGS)
- 1 journée "actifs" à la mairie de Clermont Ferrand

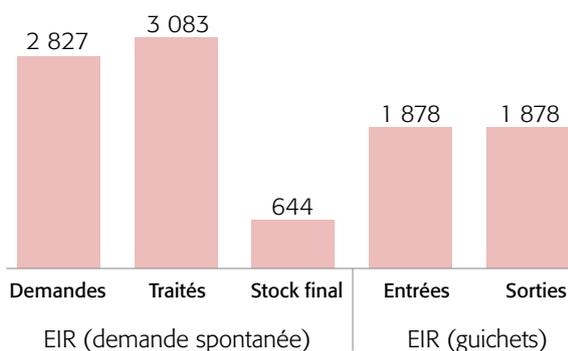
Les entretiens individuels retraites EIR

A - Deux types d'EIR :

1 - Les EIR en réponse aux demandes des actifs (EIR spontanés) (demande via des canaux variés : internet, téléphone, courrier, courriel).

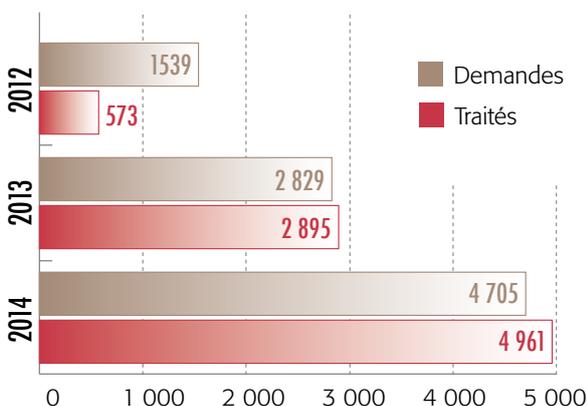
2 - Les EIR guichets (salons retraites, journées actifs...) en vis à vis.

Nombre d'EIR en 2014



B - Comparaison du nombre total des EIR (spontanés et guichets) de 2012 à 2014

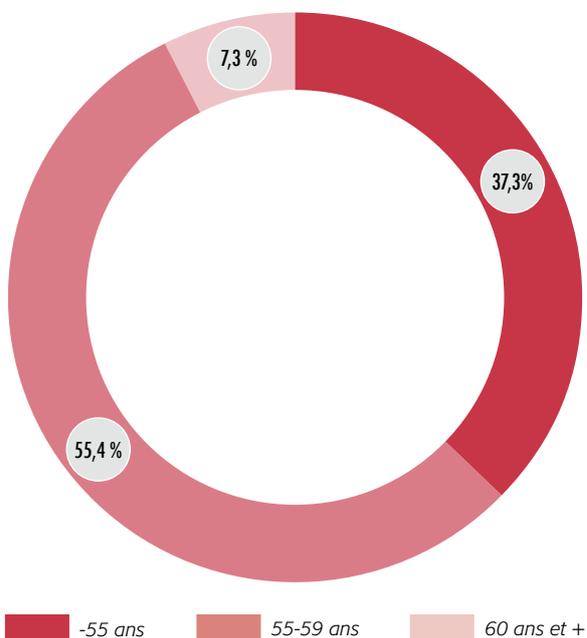
Nombre total d'EIR de 2012 à 2014



C - Les actifs demandeurs

On constate qu'environ 74 % des demandes d'EIR concernent des actifs proches de l'âge de la retraite.

Nombres de demandes



D - Enquêtes de satisfaction

1 - EIR spontanés

586 questionnaires dématérialisés ont été complétés en 2014 après des EIR spontanés.

Le montant de la future retraite est la principale raison qui motive la demande d'EIR (81%), suivi par l'âge de départ (72%)

Le taux de satisfaction globale du dispositif s'élève à 84%

2 - EIR guichets

578 questionnaires ont été complétés en 2014 sur les salons, même ordre des motifs de demandes d'un EIR.

Le taux de satisfaction globale du dispositif est proche de 100% sur l'ensemble des salons.

Information numérique

Un sujet majeur a rythmé les publications sur le site www.cnrACL.fr en 2014 : Les élections du Conseil d'administration de la CNRACL. Une forte impulsion a également été engagée pour la récupération des coordonnées médiatiques des différents profils. Les espaces personnalisés employeurs et personnes physiques ont par ailleurs été dotés d'une nouvelle page de connexion. De plus, les articles permettent dorénavant aux différents publics de noter la qualité des informations publiées.

En outre, l'exploitation des conversations de l'agent virtuel intelligent "ARIANE" est un nouveau vecteur de contribution à l'amélioration des contenus du site.

Et plus précisément, les principales informations publiées :

Pour le profil Employeur :

- Le service "Pré-liquidation de pensions CNRACL" a fait place à deux nouveaux services "Simulation de calcul" et "Demande d'avis préalable CNRACL". Un contrôle bloquant l'envoi des dossiers de liquidation de pension normale hors délais réglementaires a été mis en place ;
- La création d'un nouveau service permettant le suivi des demandes des validations de services. Il permet notamment de vérifier le nombre de dossiers présents dans le portefeuille des employeurs et leur niveau d'avancement ;
- Les étapes à respecter dans le cadre des fusions de collectivités ;
- Le détail et les évolutions des différents taux de cotisations ;
- La présentation de l'organisation de la nouvelle Instruction générale CNRACL.

Douze flashes spéciaux et cinq lettres opérationnelles, regroupant les informations publiées sur le site, ont été adressés aux employeurs en 2014.

Les trois pages les plus visitées de l'année 2014 sont :

- Simulations de calcul : 70 623 visites
- Instruction générale/ Les règles de cumul : 50 216 visites
- Evolution des taux de cotisations : 47 005 visites

La fréquentation moyenne du site, par les employeurs :

132 971 visites en moyenne par mois en 2013 et 122 700 visites en moyenne par mois en 2014

Le total des visites des employeurs :

1 472 405 visites en 2014 contre 1 595 655 visites en 2013, soit -7,72% par rapport à 2013.

Pour le profil Actif :

- L'explication des documents transmis dans le cadre du Droit à l'information ;
- La présentation des différentes étapes de la demande de retraite.
- La possibilité de vérifier la présence d'éventuels droits ouverts auprès du régime général ;

Quatre lettres des affiliés, récapitulant les actualités et informations essentielles publiées sur le site de la CNRACL, ont été adressées aux actifs pour lesquels nous disposons d'une adresse courriel valide.

Les trois pages les plus visitées de l'année 2014 sont :

- Votre future retraite : 66 844 visites
- Votre carrière : 63 798 visites
- Le droit à l'information : 57 375 visites

La fréquentation moyenne par mois du site :

45 979 visites en moyenne par mois en 2013 et 51 426 visites en moyenne par mois en 2014.

Le total des visites :

617 116 visites en 2014 contre 551 744 visites en 2013, soit +11,85% de progression des visites par rapport à 2013.

Pour le profil Retraité :

- La mise à disposition des retraités du calendrier 2015 des paiements des pensions ;
- L'explication des informations indiquées sur le document attestation fiscale 2013/ bulletin de paiement d'avril 2014, envoyé aux retraités entre fin avril et début mai 2014 ;
- La création sur le site d'une rubrique "Réforme des retraites 2014" dont les sujets concernent les retraités : cumul emploi retraite, fiscalisation de la majoration pour enfants...
- La présentation des différents documents mis à disposition sur le site : Climats, guide du retraité, guide de l'action sociale...
- La parution de la première lettre des retraités, en mars 2014. Elle récapitule les informations publiées sur le site, pour le profil retraité. Elle est trimestrielle et adressée aux pensionnés dont nous connaissons une adresse courriel valide. Quatre lettres ont été envoyées en 2014 ;
- L'instauration d'un suivi médical post-professionnel pour les agents de la Fonction publique territoriale, ayant été exposés à l'amiante, et qui ont définitivement cessé leurs fonctions au sein d'une collectivité ou d'un établissement public en relevant ;

Les trois pages les plus visitées de l'année 2014 sont :

- Dates de versement des pensions : 263 371 visites
- Contactez-nous : 73 042 visites
- Informations pratiques : 69 513 visites

La fréquentation moyenne du site :

contre 46 547 visites en moyenne par mois en 2013 et 72 894 visites en moyenne par mois en 2014

Le total des visites :

874 729 visites en 2014 contre 558 558 visites en 2013, soit oit +56,60% de progression des visites par rapport à 2013.

Traitement du courrier

Le nombre total expéditions CNRACL en 2014 est de 3 763 361 plis dont 476 322 au titre du DAI.

Le nombre total réception de plis CNRACL en 2014 est de 1 264 433 plis.

Traitement des appels téléphoniques

Le centre de contacts a pour objectif d'apporter une réponse complète aux demandes des employeurs, actifs et pensionnés en complément du vecteur d'information Internet. Chacun bénéficie de lignes téléphoniques dédiées et un numéro d'accueil spécifique est mis à disposition des partenaires CDG et hospitaliers.

Avec plus d'un million d'appels, le centre de contacts enregistre une hausse du volume d'appels de près de 5% par rapport à 2013 à périmètre équivalent⁽¹⁾. Cette augmentation s'explique principalement par les nombreux changements réglementaires intervenus au cours de l'année 2014 pour les retraités (fiscalisation de la majoration pour enfants, modification des règles de cumul, différé de la revalorisation des pensions).

Le niveau de service s'élève à 82 % d'appels traités, en hausse de 1 point par rapport à 2013 à périmètre équivalent⁽²⁾.

85 % des appels des employeurs ont porté sur des questions de réglementation dont la moitié concernait la liquidation des pensions. L'assistance en ligne sur e-services a représenté 10 % des contacts.

64 % des appels pensionnés concernaient des questions sur le paiement des pensions et 33 % le Fonds d'action sociale.

(1) c'est-à-dire en incluant les appels abandonnés: appels pour lesquels l'appelant raccroche avant la mise en relation, sans pour autant qu'il y ait dissuasion.

(2) les appels abandonnés sont pris en compte dans le calcul du taux d'appels traités à partir de 2014 (cf. COG CNRACL 2014-2017).

L'action sociale

Expression de la solidarité du régime envers ses retraités, le Fonds d'action sociale a pour mission de favoriser le maintien à domicile et d'accompagner les retraités en situation de fragilité.

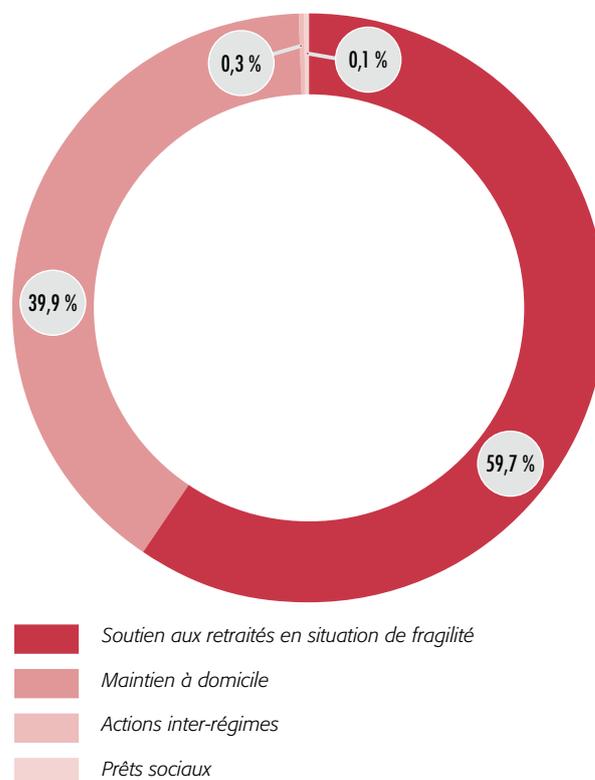
78 599 retraités représentant 6,8 % des pensionnés de la CNRACL ont perçu une aide du FAS en 2014.

185 707 demandes d'aides ont été traitées par le service gestionnaire, 136 965 ont fait l'objet d'un paiement.

Le montant des paiements effectués s'élève en 2014 à 113,6 millions d'euros. Il a diminué de 2 % par rapport à 2013.

Dans une démarche inter-régimes, la CNRACL propose une offre de prévention de la perte d'autonomie déclinée en trois niveaux d'intervention : la communication sur le "bien vieillir", des ateliers collectifs de prévention et une évaluation globale des besoins au domicile des retraités.

Répartition des dépenses par domaines



Les prêts aux pensionnés

En 2014, 233 retraités aux ressources modestes ont pu bénéficier de prêts sociaux destinés au financement de travaux d'habitat, de dépenses de santé ou de sépulture, contre 336 en 2013. La participation du FAS (frais de gestion, assurance et bonification des taux d'intérêt) s'est élevée à 116 878 euros en 2014.

Préservation du lien social

Le régime est engagé dans la démarche de Mobilisation contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA). Il participe à la préservation du lien social au travers notamment d'une offre de vacances à bas coût destinés aux plus fragilisés, proposée en partenariat avec l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances). En 2014, 257 retraités ont pu bénéficier de ce programme.

Le Fonds national de prévention

Placé au sein de la CNRACL, le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Le Conseil d'administration fixe dans un programme d'actions, la stratégie et les orientations du Fonds. L'année 2014 est marquée par le lancement, pour une période de quatre ans, du nouveau programme qui porte notamment sur le renforcement des connaissances statistiques en matière d'accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi que sur le soutien aux actions de promotion de la santé au travail.

Etablir des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP)

Le FNP de la CNRACL met gratuitement à la disposition des employeurs un logiciel de collecte des données AT-MP (Pro-risq) pour l'enregistrement des déclarations d'accidents et des maladies, ces informations étant ensuite centralisées dans la Banque Nationale de Données (BND).

En décembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de subordonner le financement d'une évaluation des risques à l'utilisation de cet outil.

Le volume des demandes d'utilisation en 2014 a progressé de 230 % par rapport à l'année précédente.

Soutenir les opérations de prévention

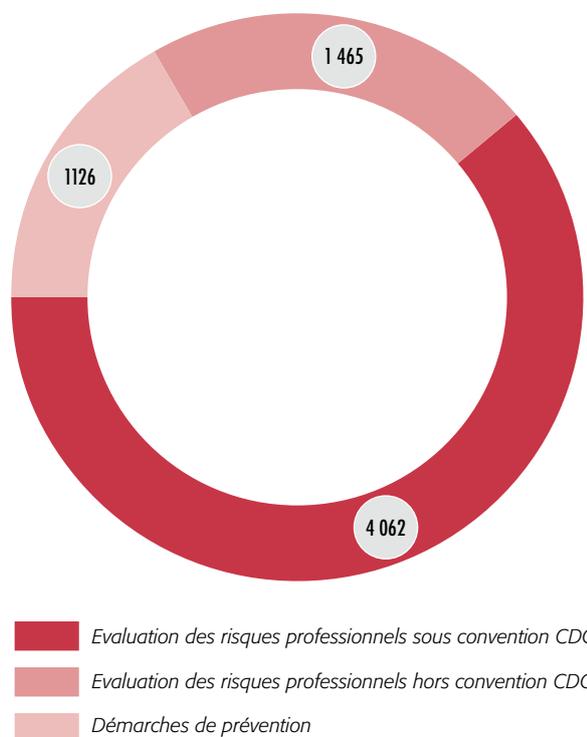
Le nombre total d'actions financées en 2014 s'élève à 1 307 pour un montant de 6,7 M€ contre 1 014 en 2013 pour 11 M€.

- La progression du nombre d'actions est due uniquement aux évaluations des risques qui sont passées de 955 en 2013 à 1 271 l'année subséquente. Cette progression résulte des actions effectuées dans le cadre du dispositif de conventionnement avec les centres de gestion (844 en 2013 et 1151 en 2014).

Les démarches de prévention thématiques sont au nombre de 36 en 2014 contre 59 l'année précédente.

- Quant à la diminution des concours financiers, elle résulte de la révision à la baisse du montant des subventions dans le cadre du programme d'actions actuel (par exemple : subvention maximale de 15 000 € au lieu de 48 000 € auparavant pour une action d'évaluation des risques). Au titre de cette nature d'opérations, le total de subvention 2014 s'élève à 5,5 M€ pour un montant de 7,2 M€ en 2013.

Répartition des subventions au titre des actions de prévention



En sus des actions de prévention, le FNP passe des conventions avec les centres de gestion afin de pouvoir démultiplier son soutien aux employeurs. En 2014, 15 conventions ont été signées représentant un total de subvention de 0,7 M€.

Elaborer des recommandations et des préconisations d'actions de prévention

Le développement de la communication s'est poursuivi en 2014 au travers des manifestations et d'Internet. Le FNP de la CNRACL a participé aux réunions d'information organisées par les centres de gestion et aux manifestations nationales relatives à la prévention (Préventica, santé autonomie ...). Une dizaine de supports d'information sont venus enrichir le site Internet.

Par ailleurs, le site "Espace droit de la prévention" a été rénové afin de renforcer sa lisibilité.

La Caisse des Dépôts

La gestion sous mandat
de régimes d'assurance retraite
et de fonds de protection sociale

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des systèmes de retraite publique.

Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à quarante-huit mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent 7,4 millions d'actifs et 3,6 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers.

La gestion de ces mandats est assurée à partir de 2 établissements : Bordeaux et Angers-Paris.

Un opérateur multifonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaire), complémentaires et supplémentaires.

Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds.

La Caisse des Dépôts déploie aussi ses compétences dans le domaine de la solidarité : risques professionnels, emploi des personnes en situation de handicap, fonds de compensation...

En 2014 : réforme des retraites,
offre de services numériques et CPF

La Caisse des Dépôts a mis en œuvre la réforme des retraites et entre au conseil d'administration du nouveau GIP Union Retraite qui va piloter la simplification du système de retraite français.

Dans le cadre de sa stratégie d'offre de services numériques, sa direction des retraites et de la solidarité a renouvelé son portail internet et ses services en ligne aux affiliés qui proposent des informations personnalisées en temps réel et les guident dans leurs démarches retraite.

Elle a réalisé en 10 mois le système d'information du compte personnel de formation (CPF), entré en vigueur début 2015. 23 millions de personnes âgées de 16 ans et plus, salariés ou demandeurs d'emploi, peuvent consulter leur compte, renseigner leurs heures DIF et déposer un dossier de formation en ligne.

Les chiffres clé 2014

- 48 régimes ou fonds gérés
- 75 000 employeurs publics
- 7,4 millions de cotisants à un ou plusieurs fonds
- 3,6 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France
- 30,8 milliards d'euros de financements perçus et 25,6 milliards d'euros de prestations versées
- 819 000 nouvelles pensions versées
- 1 690 000 appels téléphoniques traités
- 623 000 envois d'estimations indicatives globales, de relevés de situation individuelle et d'information aux nouveaux assurés.

Les chiffres clés de l'année 2014

- **2 218 634 cotisants** ⁽¹⁾ ⁽²⁾ dont :
 - 1 379 747 territoriaux,
 - 838 887 hospitaliers.
- **1 155 087 pensionnés** ⁽¹⁾ dont :
 - 614 517 territoriaux,
 - 540 570 hospitaliers
- **Rapport démographique : 1,92**
- **Près de 68 000 retraités ont bénéficié du fonds d'action sociale pour un montant de 113,6 millions d'euros**
- **Compte de résultat (en milliards d'euros) :**
 - financements reçus : 19,95
 dont cotisations : 19,4
 - prestations versées: 17,3
 - compensations versées: 1,4
 - résultat : 0,432

⁽¹⁾ En moyenne annuelle

⁽²⁾ Le nombre de cotisants 2014 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport.



Scannez ce QR code avec votre smartphone et retrouvez en ligne toute l'actualité de votre caisse de retraites.

Une gestion Caisse des Dépôts



Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex
retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Téléphone : 05 56 11 41 23